



**OUVERTURE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE
SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE
AU SEIN DES MINISTERES ECONOMIQUE ET FINANCIER
AU TITRE DE L'ANNEE 2011**

Cet examen professionnel est ouvert aux secrétaires administratifs de classe normale justifiant au 31 décembre 2011 d'un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du premier grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

NOMBRE DE POSTES OFFERTS : 43

DATE DE DEBUT DE L'EPREUVE ORALE : lundi 19 septembre 2011 en région parisienne.

DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS OU DE SAISIE DES PREINSCRIPTIONS

La date de fin de saisie des préinscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, de demande (le cachet de la Poste faisant foi) ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur des concours du secrétariat général des ministères économique et financier est fixée au **mardi 21 juin 2011 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS OU DE CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

La date de fin de confirmation des inscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers d'inscription au secteur des concours du secrétariat général des ministères économique et financier est fixée au **mardi 28 juin 2011 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

MODALITES D'INSCRIPTION

✓ **soit par voie de téléprocédure**

- **Sur Internet à l'adresse suivante :** www.economie.gouv.fr ou www.budget.gouv.fr – rubriques « Espaces ...Particuliers » - « Portail des concours et métiers des ministères économique et financier » - « Inscriptions » - « Administration centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'administration centrale » - « Inscription à un concours de l'administration centrale »

Affichage jusqu'au 28 juin 2011



Secrétariat général

Sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale
Bureau « politique de l'emploi et développement des RH »

Contact : concours.minefi@finances.gouv.fr

- **Sur l’Intranet ministériel Alizé** : onglet « Ressources humaines » - rubriques « Recrutement / Parcours professionnel » - « progresser dans sa carrière : concours et métiers » - « le portail des concours et métiers des ministères économique et financier » - « Inscriptions » - « Administration centrale » - « Accès à la téléprocédure de l’administration centrale » - « Inscription à un concours de l’administration centrale »

La procédure se déroule en deux phases, une phase de préinscription qui attribue un numéro d’enregistrement communiqué au candidat par voie postale et une phase de confirmation de la préinscription à l’aide de ce numéro.

Au-delà de la date limite de préinscription, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu’à la date limite de clôture. Toute modification doit faire l’objet d’une nouvelle confirmation, la dernière manifestation de volonté du candidat est considérée comme seule valable.

La confirmation de la préinscription à un concours est obligatoire. **En l’absence de confirmation dans les délais, la préinscription au concours sera réputée nulle et, de fait, supprimée de la sélection.**

✓ **soit par dossier papier**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d’inscription par courrier ou sur place auprès du Secrétariat général - Direction des ressources humaines - Sous-direction des ressources humaines de l’administration centrale - Bureau « politique de l’emploi et développement des RH » (DRH 2-D) - Secteur des concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 **de 9 heures à 18 heures** - Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.

Les demandes d’inscription doivent impérativement être établies sur les formulaires délivrés à cet effet par le secteur des concours des ministères économique et financier.

Tout dossier déposé après le mardi 28 juin 2011 ne pourra être pris en considération.

Cette disposition s’applique également aux dossiers parvenant au secteur des concours dans une enveloppe portant un cachet de la Poste postérieur au mardi 28 juin 2011 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la Poste.

Aucun envoi interne par Télédoc ne sera accepté.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L’EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

Un modèle de dossier de RAEP ainsi qu’un guide de remplissage sont disponibles en ligne :

- **Sur Internet à l’adresse suivante** : www.economie.gouv.fr ou www.budget.gouv.fr – rubriques « Espaces ...Particuliers » - « Portail des concours et métiers des ministères économique et financier » - « Description des concours » - « Catégorie B » - « secrétaire administratif de classe supérieure » - « Dossier RAEP ».
- **Sur l’Intranet ministériel Alizé** : onglet « Ressources humaines » - rubriques « Recrutement / Parcours professionnel » - « progresser dans sa carrière : concours et métiers » - « le portail des concours et métiers des ministères économique et financier » - « Description des concours » - « Catégorie B » - « Secrétaire administratif de classe supérieure » - « Dossier RAEP ».

Les dossiers de RAEP doivent impérativement être établis sur les formulaires délivrés à cet effet par la direction des ressources humaines du secrétariat général des ministères économique et financier et doivent être remis rempli sous forme dactylographiée, signé et visé par leur autorité hiérarchique, **en cinq exemplaires**, au secteur des concours.

La date limite d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt du dossier RAEP au secteur des concours du secrétariat général des ministères économique et financier est fixée au **vendredi 8 juillet 2011 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Tout dossier de RAEP posté ou déposé hors délai ne pourra être pris en considération.

Cette disposition s'applique également aux dossiers de RAEP parvenant au secteur des concours dans une enveloppe portant un cachet de la Poste postérieur au vendredi 8 juillet 2011 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la Poste.

Aucun envoi interne par Télédoc ne sera accepté.

Les candidats qui auront déposé ou posté leur dossier de RAEP après cette date ne seront pas autorisés à participer à l'épreuve orale d'admission. Cette disposition s'applique également aux candidats qui auront omis de transmettre leur dossier au secteur des concours.